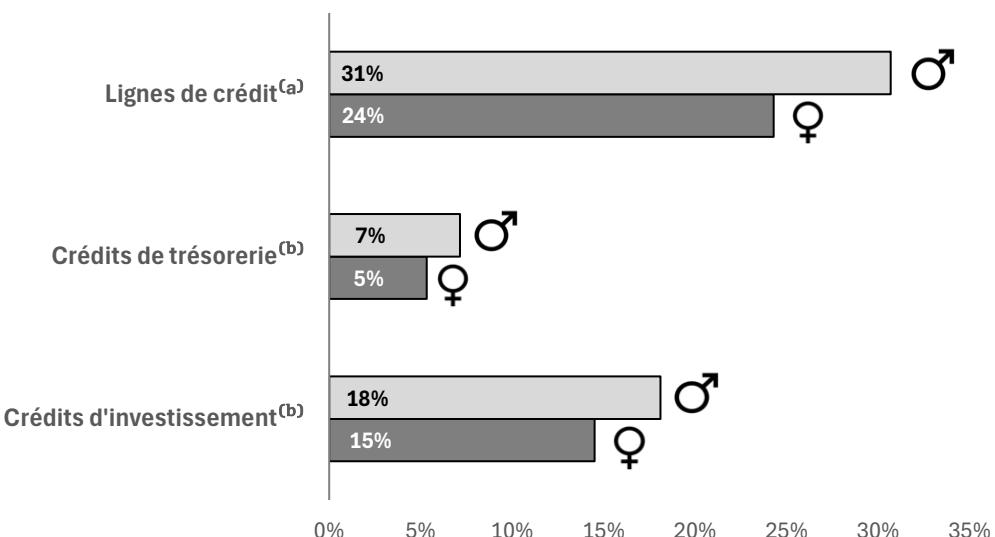


Femmes dirigeantes : moins de demandes de crédit, mais pas plus de refus

Par Nicoletta Berardi et Benjamin Bureau

Les entreprises françaises dirigées par des femmes ont moins recours au crédit bancaire que celles dirigées par des hommes. Cette différence s'explique par une demande de crédit plus faible chez les femmes dirigeantes. En revanche, la probabilité qu'une demande de crédit soit rejetée par la banque ne varie pas avec le genre du dirigeant.

Graphique 1. Demande de crédit bancaire : femmes dirigeantes *vs* hommes dirigeants



Lecture : en moyenne, sur 2012-2023, 24% des entreprises françaises dirigées par une femme (♀) ont demandé une ligne de crédit au cours des derniers mois, contre 31% des entreprises dirigées par un homme (♂). Notes : ces statistiques descriptives ne contrôlent pas pour les caractéristiques des entreprises et des dirigeants. (a) : demande au cours des 12 derniers mois. (b) : demande au cours des 3 derniers mois. Sources : données Banque de France (croisement de l'enquête sur l'accès au crédit des entreprises et de la base FIBEN).

La place des femmes dans le monde de l'entreprise s'améliore lentement

La question de l'égalité femmes-hommes dans le monde de l'entreprise fait l'objet d'une attention croissante de la part des statisticiens et des économistes. Plusieurs constats ressortent de leurs travaux et font, aujourd'hui, assez largement consensus. En particulier,

l'écart de revenu salarial entre les femmes et les hommes est bien documenté : il tend à se réduire depuis plusieurs décennies mais reste substantiel, de l'ordre de -22% en 2023 dans le secteur privé ([Insee, 2025](#)). Les femmes sont par ailleurs nettement sous-représentées dans la fonction de dirigeant d'entreprise (25% en 2023) et cette situation progresse lentement (cf. [Berardi et Bureau, 2025a](#)). La féminisation des conseils d'administration, des conseils de surveillances et des comités exécutifs des grandes entreprises a toutefois nettement accéléré, à la suite de la mise en œuvre des politiques de quotas de femmes instaurées par les lois Copé-Zimmermann (2011) et Rixain (2021).

Le sujet du financement pose particulièrement question

Les conclusions sont moins établies, en revanche, si l'on s'intéresse aux éventuelles barrières rencontrées par les femmes lorsqu'elles occupent la fonction de dirigeante, en particulier s'agissant de l'accès au financement. Deux études récentes permettent néanmoins d'y voir plus clair. La première se concentre sur les startups françaises ([Hebert, 2025](#)). Elle montre que, parmi ces jeunes entreprises à fort potentiel de croissance, les femmes entrepreneures ont 22% de chances en moins d'obtenir un financement externe en fonds propres.

Ce type de résultat pose non seulement une question d'équité, mais également une question majeure d'efficacité économique. Un accès inégal au financement est en effet susceptible d'entraîner une sous-utilisation des talents des femmes, une réduction des perspectives de survie et de croissance d'entreprises efficaces et innovantes et, *in fine*, des inefficacités macroéconomiques provenant d'une mauvaise allocation du capital entre firmes.

De surcroit, ces enjeux ne concernent pas uniquement les levées de fonds de la French Tech. Ils concernent tous les canaux de financement, et notamment le crédit bancaire. [Morazzoni et Sy \(2022\)](#) estiment par exemple qu'une suppression du *gender gap* dans l'accès au crédit aux États-Unis entraînerait une augmentation de la production agrégée de l'ordre de 4%, engendrée par une hausse de l'emploi féminin et une réduction de la mauvaise allocation du capital.

Dans ce contexte, une seconde étude – rédigée par les auteurs du présent billet de blog – analyse l'accès au crédit bancaire des entreprises françaises dirigées par des femmes, en considérant tous les types d'entreprises, et non les seules startups ([Berardi et Bureau, 2025b](#)).

Les femmes dirigeantes demandent moins de crédits bancaires

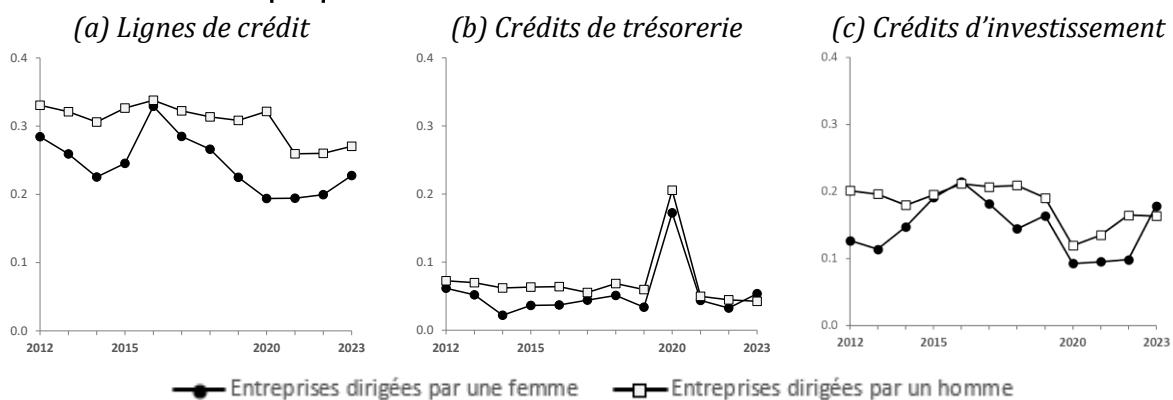
Cette étude montre tout d'abord que, toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes opèrent avec relativement moins de crédit bancaire que celles dirigées par des hommes. L'enjeux est alors de savoir si cette différence vient, en premier lieu, d'un effet du côté de l'offre (i.e. les établissements de crédit rejettent davantage les demandes

des entreprises dirigées par des femmes) ou du côté de la demande (i.e. les femmes dirigeantes demandent moins de crédit bancaire).

Les statistiques descriptives montrent, tout d'abord, que les femmes dirigeantes demandent moins souvent de crédit que les hommes (cf. graphique 1). Nos travaux économétriques montrent que ce résultat est confirmé si l'on contrôle pour les caractéristiques des entreprises et des dirigeants (cf. [Berardi et Bureau, 2025b](#)). Dans ce cadre, toutes choses égales par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes demandent entre 12% et 26% de crédit en moins, selon le type d'instrument financier considéré (crédit de trésorerie, crédit d'investissement, ligne de crédit). En revanche, la probabilité de rejet de la demande de l'entreprise par les banques ne diffère pas significativement entre les firmes dirigées par des femmes ou par des hommes, dès lors que l'on contrôle pour les caractéristiques de l'entreprise (secteur, risque de crédit, etc.) et du dirigeant (âge, faillites passées, etc.). Au total, l'écart d'utilisation du crédit bancaire entre femmes et hommes provient essentiellement du fait que les femmes dirigeantes demandent moins souvent de crédits que les hommes.

Si la représentation des femmes dans les entreprises s'est lentement améliorée lors de la dernière décennie, ce n'est pas le cas de l'écart femmes-hommes en matière de demande de crédit. Les statistiques descriptives montrent que cet écart ne s'est pas réduit de manière significative sur la période 2012-2023 (cf. graphique 2). Ce résultat est confirmé par notre analyse économétrique (cf. [Berardi et Bureau, 2025b](#)), qui permet de prendre en compte le fait que les caractéristiques des entreprises dirigées par des femmes diffèrent sensiblement de celles dirigées par des hommes (taille, secteur, etc.).

Graphique 2. Évolution de la demande de crédit bancaire



Notes. (a): % d'entreprises ayant demandé des lignes de crédit (12 derniers mois). (b) et (c): % d'entreprises ayant demandé un crédit (3 derniers mois). Moyennes annuelles. Ces statistiques descriptives ne contrôlent pas pour les caractéristiques des entreprises et des dirigeants. Source : données Banque de France (croisement de l'enquête sur l'accès au crédit des entreprises et de la base FIBEN).

Des inégalités en matière d'éducation financière ?

Comment expliquer que les demandes de crédit soient moins fréquentes chez les femmes dirigeantes ? Notre analyse des données montre, tout d'abord, que l'écart femmes-hommes ne s'explique pas par les caractéristiques observées des entreprises et des dirigeants. Par exemple, l'explication ne vient pas du fait que les femmes dirigent des entreprises en moyenne plus petites, ni par leur sur- ou sous-représentation dans certains secteurs d'activité.

Pour expliquer ce type d'écart, la littérature économique a longtemps mis en avant le fait que les femmes auraient, en moyenne, une plus grande aversion au risque, ou qu'elles auraient moins confiance en elles. Les travaux de référence les plus récents incitent toutefois à la prudence sur ces supposées différences (voir par exemple, [Bertrand, 2020](#), [Harrisson et al., 2025](#)).

Notre document de travail met en lumière le fait que l'éducation financière des femmes dirigeantes françaises est, en moyenne, moindre que celle des hommes. Cela est valable quelle que soit la mesure utilisée : auto-évaluation par les dirigeants eux-mêmes, ou tests des connaissances. Ces résultats doivent être considérés avec précaution car ils ne portent que sur les seuls nouveaux entrepreneurs (depuis moins de 5 ans). Mais il s'agit potentiellement d'une piste intéressante, à creuser dans le futur : d'une part, du point de vue analytique, pour tenter de mieux comprendre le plus faible recours des femmes dirigeantes au crédit bancaire ; et, d'autre part, du point de vue des associations professionnelles et des politiques publiques, pour mieux cibler les actions d'accompagnement des entrepreneurs.